

Annexe relative aux pièces justificatives

La liste des pièces justificatives présentée ci-dessous est extraite des lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité en date du 15/10/2021

Demande formulée au titre	Formulaire spécifique et/ou pièces justificatives	
Rapprochement de conjoints (RC)	Situation familiale ou civile et prise en compte du ou des enfants	• photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance de l'enfant à charge • un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et l'extrait de l'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du pacs ; • attestation de reconnaissance anticipée établie le 1^{er} janvier n au plus tard, pour les agents non mariés ; • le dernier avis d'imposition dans le cadre d'un enfant à charge sans lien de parenté ; • certificat de grossesse délivré au plus tard le 1^{er} janvier n • attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagnés des bulletins de salaires ou chèques emploi service) ; • pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice ; • attestation récente d'inscription auprès du Pole emploi en cas de chômage et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier l'ancienne activité professionnelle du conjoint ;
	Années de séparation professionnelle	• profession libérale : attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)... • chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les autoentrepreneurs ou structures équivalentes : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récente...);
		• suivi d'une formation professionnelle : joindre une copie du contrat d'engagement précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée accompagnée d'une copie des bulletins de salaire correspondants. Justificatif

Autorité parentale conjointe	• photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans à charge ; • décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ; • pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre détenteur de l'autorité parentale conjointe, ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre détenteur de l'autorité parentale conjointe).
Handicap	• la pièce attestant que l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'attribution de la bonification de 100 points ; • tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, pour l'attribution des 800 points
CIMM	• formulaire de reconnaissance du CIMM figurant sur le portail ministériel https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498 accompagné des pièces justificatives évoquées sur le formulaire pour chaque critère d'appréciation dont l'enseignant souhaite se prévaloir ; ces critères ne sont ni exhaustifs ni nécessairement cumulatifs. Ils peuvent être complétés, le cas échéant, par tout autre éléments d'appréciation pouvant être utile à l'administration.

